

Une manif pour les droits des enfants

Des ONG pour manifester

La manifestation pour les droits des enfants du 21 novembre 1996 a été initiée par le ministère de la Famille et a trouvé un large appui auprès du monde associatif. A y regarder de plus près, on constate que pour ainsi dire toutes les organisations, gestionnaires et promoteurs du domaine social, y allaient de leur appui moral. Il était facile d'appeler à leur conscience: leur pratique professionnelle quotidienne les obligeait pour aussi dire à se retrouver en faveur des droits des enfants. D'autre part, elles constituent non seulement le relais de la politique du gouvernement, mais tout simplement le bras de celle-ci.

Toutes les organisations, gestionnaires et promoteurs du domaine social constituent non seulement le relais de la politique du gouvernement, mais tout simplement le bras de celle-ci.

Si ces ONG fournissent un travail professionnel de qualité, elles sont fournies en moyens presque exclusivement par le biais du gouvernement. C'est donc naturellement celui-ci qui en définit les buts et objectifs et leur permet d'agir selon les crédits alloués. En même temps, la formule d'une convention Etat-association permet au premier de ne pas être en première ligne: l'association est l'employeur du personnel, même si elle ne peut payer un centième de plus que ce que l'Etat lui donne. Le droit d'initiative de ces organisations est des plus restreints. Par ailleurs elles deviennent prisonnières d'une logique d'expansion. Pour augmenter leurs activités et souligner leur importance elles auront ten-

dance à assurer de nouvelles tâches, d'occuper de nouveaux créneaux correspondant aux priorités du gouvernement. Pour atteindre plus d'importance, se voir allouer davantage de crédits il conviendra d'être bien vu au ministère. L'allégeance n'a certes pas besoin d'être servile pour être bien vue.

La manifestation de novembre était l'illustration de cette situation de dépendance. Initiative du ministère, cadre tracé par celui-ci (pas de banderoles, ni de slogans), plus de 70 associations répondent présentes: chacune aura en moyenne mobilisé une dizaine de personnes. Le défilé jusqu'à la place d'Armes a permis de déceler par exemple plus de fonctionnaires syndicaux ou d'élus politiques que de simples militants. Aucun véritable débat ne s'est instauré non plus dans les médias: on a suffi au minimum souhaité, pas question de soulever des aspects critiques.

ASTI et CARITAS sortis du rang

A notre connaissance seules les députées Kuffer et Err ont enfreint la règle en évoquant les conditions faites aux jeunes à Dreibern et du côté associatif le Service Réfugiés de et la CARITAS et l'ASTI ont mis le doigt sur la détention des jeunes en prison respectivement sur le droit de vivre en famille des Luxembourgeois, immigrés et réfugiés. Dans 'Ensemble' l'ASTI explique sa position de la façon suivante:

"L'ASTI s'était résignée à participer, comme tout le monde, à la manif et y a appelé tous ses membres. Une vingtaine d'enfants du Kannernascht ont préparé le sujet du droit des enfants et ont participé.

A la lecture de quelques-unes des contributions mettant le doigt sur des situations scandaleuses comme les conditions de rééducation des jeunes placés dans

des maisons d'éducation, le comité exécutif du lundi soir 18 novembre a toujours tenu bon et a opté pour une simple participation à la manifestation.

Le lendemain, 19 octobre, le Service Réfugiés de la CARITAS, non invité à l'organisation de la marche, demande à l'ASTI de faire des pancartes et banderoles pour la manifestation. Loyal à notre engagement pour une marche silencieuse et muette, nous ne pouvons l'envisager.

Le lendemain matin, mercredi, nous apprenons par la radio la situation faite à un jeune demandeur d'asile de 15 ans et nous reconsidérons notre position. Au Conseil d'Etat, ce jeune recourt contre le refus du gouvernement de lui accorder le statut de réfugié. L'enfant se base sur la Convention des droits de l'enfant. Le délégué du gouvernement argumente que celle-ci n'est pas directement applicable. Madame la députée Lydie Err évoque le cas en séance publique à la Chambre des Députés en dénonçant le fait que le jeune, en attendant l'arrêt du Conseil de l'Etat, est incarcéré à la prison de Schrasig. A la radio, Madame la ministre de la Famille regrette que l'Etat ne puisse fournir du personnel suffisant à ses centres de rééducation ce qui explique l'incarcération de ce jeune. Un sondage téléphonique parmi les 'décideurs de l'ASTI' (comité exécutif de 6 personnes) nous fait changer d'avis. Avec le Service Réfugiés, l'ASTI fera des pancartes sur le bord du cortège, de façon à ce que les manifestants les voient."

Sans cette initiative du Service Réfugiés de la CARITAS et de l'ASTI on aurait pu croire qu'à Luxembourg une manifestation pour les droits de l'enfant ne visait que la situation faite aux enfants à l'étranger. Or, d'autres articles dans ce numéro de "forum" montrent que ces droits sont loin d'être tous assurés au Grand-Duché. Hélas, aucun journal n'y a fait allusion.

A.